Nations Unies S/AC.49/2007/11



Conseil de sécurité

Distr. générale 1^{er} février 2007 Français Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée

Lettre datée du 23 janvier 2007, adressée au Président du Comité par le Représentant permanent des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité sur les mesures prises à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée à propos de ses essais d'armes nucléaires, dans laquelle le Conseil a demandé à tous les États Membres de lui rendre compte des dispositions qu'ils avaient prises pour appliquer les mesures, imposées au paragraphe 8, qui visent à empêcher la République populaire démocratique de Corée de poursuivre son programme d'armement nucléaire.

À cet égard, le Gouvernement des Émirats arabes unis tient à rappeler son attachement à l'application de la résolution susmentionnée, du paragraphe 8 en particulier, et souhaite informer le Comité que le Ministère des affaires étrangères a pris un certain nombre de mesures, dont les suivantes :

- Le texte de la résolution susmentionnée a été distribué à toutes les autorités compétentes, qui ont été priées de faire rapport sur le fonctionnement des mécanismes qu'elles avaient mis en place pour appliquer la résolution;
- 2. Tous les postes de douane ont également reçu des instructions pour empêcher la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de matériel connexe au moyen de navires ou d'aéronefs quittant le territoire des Émirats arabes unis.

En vue de prendre les dispositions qui s'imposent, la Banque centrale et les autres organismes de sécurité des Émirats arabes unis souhaiteraient recevoir la liste des personnes et des entités identifiées par le Comité comme tombant sous le coup des mesures et des sanctions prévues au paragraphe 8 de la résolution 1718.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Abdulaziz Nasser Al-Shamsi